



Cegid HR Sprint

Plan de paie du

22 juin 2023

BU HCM – Cegid HR Sprint

Niveau : Document Public

Mise à jour : 22 juin 2023

Destinataires : Clients – Collaborateurs CEGID

À propos de ce document

Le but de ce document est de présenter les apports et corrections du plan de paie du **22 juin 2023**.

Niveau de confidentialité	Document Public
Dernière mise à jour	22 juin 2023
Destinataires	Clients – Collaborateurs Cegid

Mentions légales

La permission est accordée en vertu du présent Accord pour télécharger les documents détenus par Cegid et pour utiliser l'information contenue dans les documents uniquement en interne, à condition que: (a) la mention de copyright sur les documents demeure sur toutes les copies du matériel ; (b) l'utilisation de ces documents soit à usage personnel et non commercial, à moins qu'il n'ait été clairement défini par Cegid que certaines spécifications puissent être utilisées à des fins commerciales ; (c) les documents ne seront ni copiés sur des ordinateurs en réseau, ni publiés sur quelque type de support, à moins d'en avoir obtenu l'autorisation explicite de Cegid; et (d) aucune modification ne soit apportée à ces documents.

1. Préambule.....	4
1.1. Plan de paie	4
1.2. Informations.....	4
1.3. Préconisations	4
2. Points d'attention utilisateur.....	6
3. Montant net social	7
4. Régularisation du composant de base assujettie 03 - Contributions patronales à des régimes complémentaires de retraite	8
5. Date de versement d'origine	10
6. Corrections diverses.....	11
6.1. PRB0121960 – Exonération Bassin Emploi à Redynamiser 11	
6.2. PRB0120608 – Indemnité de rupture conventionnelle....	13
7. Annexes	15
7.1. Articles utiles.....	15
7.2. Articles des plans de paie précédents.....	15
7.3. Liens utiles.....	16

1. PREAMBULE

1.1. Plan de paie

Pour connaître la version du plan de paie, vous pouvez consulter la valeur de l'élément national **9994**. Pour ce plan de paie, elle correspond à la valeur : **22062023,0001**.

1.2. Informations

Les rubriques d'origine conventionnelle présentes dans le plan de paie de Cegid HR Sprint ont été apportées pour répondre à des problématiques ponctuelles sur des points particuliers et précis des dispositions conventionnelles. Les valeurs apportées lors de la création de ces paramétrages n'ont donc pas vocation à être actualisées.

Nous vous informons par conséquent qu'aucune de ces valeurs d'origine conventionnelle n'est plus mise à jour depuis le plan de paie d'**octobre 2018**.

1.3. Préconisations

Pour une utilisation optimisée, nous vous conseillons la mise en place des niveaux préconisés.

Vous trouverez la [KB0014362](#) - La gestion des niveaux préconisés dans la base de connaissance de votre portail utilisateurs CEGID.

Pour activer la gestion des niveaux préconisés, dans vos dossiers, vous devez cocher dans les Paramètres / Dossier / Paramètres société / Paie / Préférence : gestion des niveaux et des éléments dossiers.

Paramètres Société
Paie
Paramètres
Salarie
Caractéristiques
Génération comptable
N4DS
Préférences
Interface
Compléments
DPAE dématérialisée
IJSS _maintien
Dématérialisation RH
eRH
Absences - Congés Payés
Contrat de travail
DSN

Préférences

Modèle d'édition du bulletin
Par défaut CEGID Bulletin de Paie Simplifié

Absence éditée en bas de bulletin
Absence 1
Acquis
Pris
Absence 2
Acquis
Pris
Absence 3
Acquis
Pris
Absence 4
Acquis
Pris

Etat justificatif
Heure 20 Heures travaillées
Rémunération 01 Brut avant abattement
Repas pris Montant rémunération 0500
Heures exo. 44 Heures complémentaires exon

Eléments du bulletin
☒ Gestion des niveaux et des éléments dossier
☐ Gestion édition Original/Duplicata/Spécimen

Alertes
☐ Gestion des alertes de paie
Application de paie <<Tous>>

Impression des rubriques
Mode d'impression des rubriques
Détail / libellé rubrique

Cumul édité en bas de bulletin
Cumul 1
Cumul 2
Cumul 3
Cumul 4
Cumul 5
Cumul 6

Cumul mensuel édité en bas de bulletin
Champ 1 Aucun
Libellé
Champ 2 Aucun
Libellé
Champ 3 Aucun
Libellé

Calendrier
Edité en Gestion en jours

Visite médicale
Périodicité Tous les 2 ans
Nb de zones libres combo 0
Nb de zones libres montant 0

eMail
☐ eMail envoyé via Serveur
☐ Suffixe date sur le nom des fichiers de virement
☐ Virement SEPA US

2. POINTS D'ATTENTION UTILISATEUR

Vous trouverez ci-dessous les points apportés qui peuvent nécessiter une attention de l'utilisateur.

Titre	Pages
Montant net social	7
Régularisation du composant de base assujettie 03 - Contributions patronales à des régimes complémentaires de retraite	8
Date de versement d'origine	10
Annexes	15

3. MONTANT NET SOCIAL

Ajout du cumul **NS4 Ajustement salarial net social** en gain dans la gestion associée des rubriques de rémunération suivantes :

- **1100 Intéressement versé**
- **1104 Participation Perçue**
- **5002 Gratification Dads U BB fiscale**
- **8400 Indemnité Activité Partielle**
- **8410 Indemnité Activité Partielle LD**

4. REGULARISATION DU COMPOSANT DE BASE ASSUJETTIE 03 - CONTRIBUTIONS PATRONALES A DES REGIMES COMPLEMENTAIRES DE RETRAITE

Nous vous apportons la cotisation **0506 Régul composant retraite compl** pour vous permettre de régulariser le composant de base assujettie **03 - Contributions patronales à des régimes complémentaires de retraite**.

Cotisations : 0527 Régul composant retraite compl

Caractéristiques Calcul Etats DSN

Prédéfini Dossier Code 0527

Libellé Régul composant retraite compl

Nature Cotisation Thème TAXES DIVERSES

Nom court Régul composant S

Organisme

Activité <Toutes>

Ne se calcule que si le salarié est présent en fin de mois

Rubrique imprimable sur le bulletin

Critère d'application

Validité

Du <<Aucun>> Au <<Aucun>>

Mois <<Aucun>> Mois <<Aucun>>

Mois <<Aucun>> Mois <<Aucun>>

Cette cotisation vous permet de régulariser sur une période précédente le composant de base assujettie 03 - Contributions patronales de retraite complémentaire.

Cotisations : 0506 Régul composant retraite compl

Caractéristiques Calcul Etats DSN

	Type	Valeur	Libellé	Imprimable	Décimales
Base de cotisation	Élément variable			☒	2
Tranche plafond	En Totalité du Salaire				
Taux salarial	<<Aucun>>			☐	2
Taux patronal	<<Aucun>>			☐	2
Forfait salarial	<<Aucun>>			☐	2
Forfait patronal	<<Aucun>>			☐	2
Minimum salarial	<<Aucun>>				
Maximum salarial	<<Aucun>>				
Minimum patronal	<<Aucun>>				
Maximum patronal	<<Aucun>>				

Cotisations : 0527 Régul composant retraite compl

Caractéristiques Calcul Etats DSN

Composant base assujettie URSSAF	<<Aucun>>
Autre composant base assujettie	<<Aucun>>
Code cotisation individuelle	<<Aucun>>
Code cotisation imputable à l'établissement	<<Aucun>>
Régularisation de base assujettie	<<Aucune>>
Régularisation de composant de base	03 - Contributions patronales à des régimes complémentaires de retraite

5. DATE DE VERSEMENT D'ORIGINE

Pour vous permettre de transmettre la nouvelle zone de la saisie des bulletins de paie (date de versement d'origine), nous mettons à jour la fonction **BQ10 Date de versement origine Prime** :

Paramétrage des Fonctions DSN

Prédéfini : CEGID Code : BQ10 Libellé : Date de versement origine Prime

Résultat attendu : Date Thème DSN : Prime, gratification et indemnité Libellé abrégé : Date de versement

Commentaire :

Ligne n° : 01 Condition : SI

01F (RMP PHB_DATEDEBVERS <= SAD 01/01/1900) THN
 02 RMP PHB_DATEDEBVERS ELI
 03 (RMP PHB_COTREGUL <= SAT ...) THN
 04 RMP PHB_DATEFINRUB ELS SAT

Exemple :

Cette date de versement d'origine est notamment demandée dans le cadre d'un deuxième versement de prime de partage de la valeur sur la même année civile.

Code	Libellé	Base	Taux	Coefficient	Montant	Du	Au	Date de versement d'origine
71C2	Ind. rupture conv. non soumise							
8040	Remboursement de frais				42.05			
8012	Prime Partage de Valeur non soumise				500.00	01/06/2023	30/06/2023	31/03/2023

En DSN, vous aurez :

PAS Rémunération **Primes** Activité Autres éléments de revenu brut Base assujettie Composant de base assujettie Cotisation

Primes, gratifications et indemnités S21.G00.52

Date de début de la période de rattachement : 01/06/2023 S21.G00.52.003 Prime.RattachementDateDebut

Date de fin de la période de rattachement : 30/06/2023 S21.G00.52.004 Prime.RattachementDateFin

Type : 904 - Prime de partage de la valeur exonérée socialement et non imposable S21.G00.52.001 Prime.Type

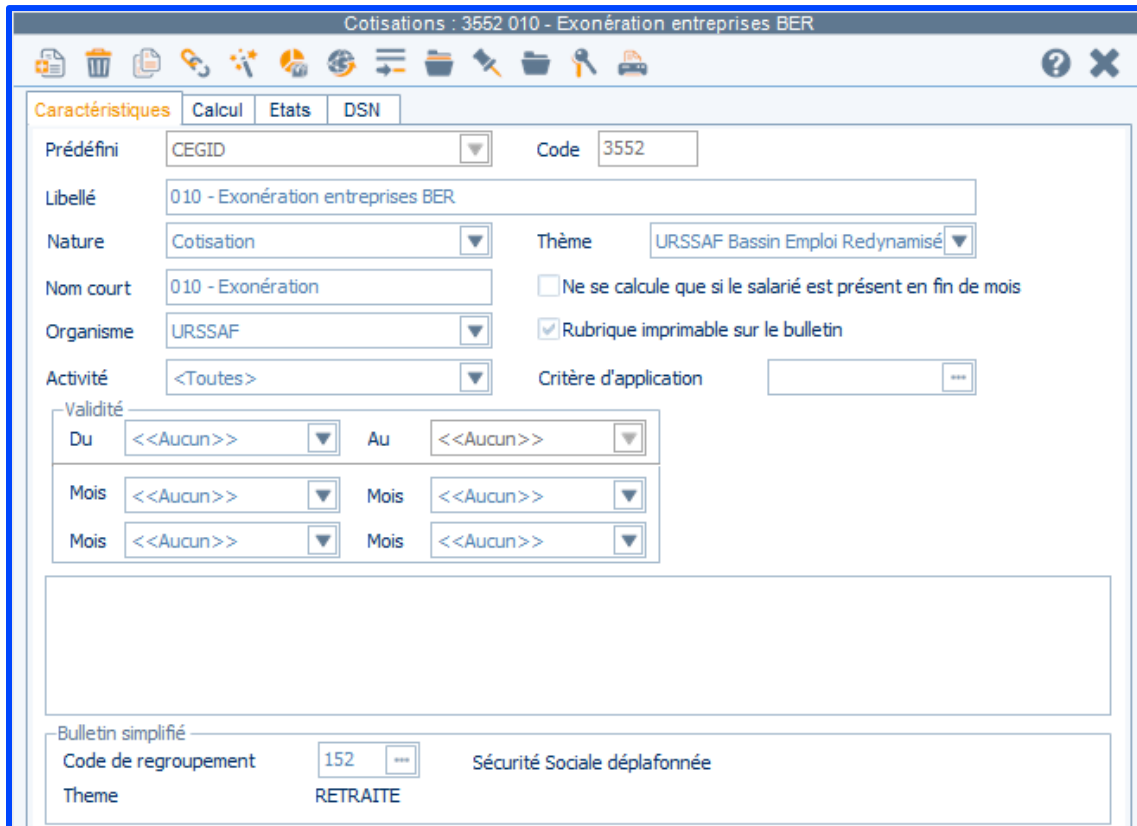
Montant : 500,00 S21.G00.52.002 Prime.Montant

Date de versement d'origine : 31/03/2023 S21.G00.52.007 Prime.DateVersementOrigine

6. CORRECTIONS DIVERSES

6.1. PRB0121960 – Exonération Bassin Emploi à Redynamiser

Pour vous permettre de transmettre le code cotisation individuel **010 – Exonération de cotisations applicable aux entreprises des bassins à Redynamiser**, nous ajoutons au profil **372 Contrat Bassin Emploi Redynamisé** la cotisation **3552 010 - Exonération entreprises BER**.



The screenshot shows the 'Cotisations : 3552 010 - Exonération entreprises BER' window. The 'Caractéristiques' tab is active, displaying various configuration fields:

- Prédéfini:** CEGID (dropdown), **Code:** 3552 (text box)
- Libellé:** 010 - Exonération entreprises BER (text box)
- Nature:** Cotisation (dropdown), **Thème:** URSSAF Bassin Emploi Redynamisé (dropdown)
- Nom court:** 010 - Exonération (text box)
- ☐ Ne se calcule que si le salarié est présent en fin de mois
- Organisme:** URSSAF (dropdown), ☒ Rubrique imprimable sur le bulletin
- Activité:** <Toutes> (dropdown), **Critère d'application:** (text box with dropdown arrow)
- Validité:**
 - Du:** <<Aucun>> (dropdown), **Au:** <<Aucun>> (dropdown)
 - Mois:** <<Aucun>> (dropdown), **Mois:** <<Aucun>> (dropdown)
 - Mois:** <<Aucun>> (dropdown), **Mois:** <<Aucun>> (dropdown)
- Bulletin simplifié:**
 - Code de regroupement:** 152 (text box), **Sécurité Sociale déplaçonnée** (text box)
 - Theme:** RETRAITE (text box)

Cotisations : 3552 010 - Exonération entreprises BER

Caractéristiques Calcul Etats DSN

	Type	Valeur	Libellé	Imprimable	Décimales
Base de cotisation	Base d'une Cotisation	1494	Base BER < SMIC * 1.4	☒	2
Tranche plafond	En Totalité du Salaire				
Taux salarial	<<Aucun>>			☐	2
Taux patronal	<<Aucun>>			☐	2
Forfait salarial	<<Aucun>>			☐	2
Forfait patronal	<<Aucun>>			☐	2
Minimum salarial	<<Aucun>>				
Maximum salarial	<<Aucun>>				
Minimum patronal	<<Aucun>>				
Maximum patronal	<<Aucun>>				

Cotisations : 3552 010 - Exonération entreprises BER

Caractéristiques Calcul Etats DSN

Composant base assujettie URSSAF	<<Aucun>>
Autre composant base assujettie	<<Aucun>>
Code cotisation individuelle	010 - Exonération de cotisations applicable aux entreprises des bassins d'emploi à
Code cotisation imputable à l'établissement	<<Aucun>>
Régularisation de base assujettie	<<Aucune>>
Régularisation de composant de base	<<Aucune>>

Elle n'alimente aucun cumul.

Vous retrouverez donc en DSN dans l'onglet cotisation le code cotisation individuel 010 :

PAS	Rémunération	Primes	Activité	Autres éléments de revenu brut	Base assujettie	Composant de base assujettie	Cotisation
Cotisations individuelle S21.G00.81							
Identifiant Organisme de Protection Sociale	31402496900029 - CGSS de Martinique				S21.G00.81.002	CotisationIndividuelle.IdentifiantOps	
Code de cotisation	010 - Exonération de cotisations applicable aux entreprises des bassins d'emploi à redynamiser				S21.G00.81.001	CotisationIndividuelle.CodeCotisation	
Montant d'assiette	2666,48				S21.G00.81.003	CotisationIndividuelle.MontantAssiette	
Montant de cotisation					S21.G00.81.004	CotisationIndividuelle.MontantReductionExoneration	
Code INSEE commune					S21.G00.81.005	CotisationIndividuelle.CodeINSEEcommune	
Taux de cotisation					S21.G00.81.007	CotisationIndividuelle.TauxCotisation	

6.2. PRB0120608 – Indemnité de rupture conventionnelle

Nous corrigeons la limite d'exonération fiscale qui était dans tous les cas limité à 6 PASS.

Pour cela, nous modifions la variable de paie **2118 Test montant légal** qui devient :

Variable : 2118 Test montant légal

Prédéfini: CEGID

Code: 2118

Libellé: Test montant légal

Nature: Test

Thème: Calcul de la paie

Test | Bloc Note

Si: Montant rémunération ▼ 7130 Minimum Indemn. lég >= ▼ Montant rémunération ▼ 7132 Ind. de rupture conve

OR: Montant rémunération ▼ 7130 Minimum Indemn. lég > ▼ Variables de paie ▼ 2116 Maximum exonération

FIN

Alors: Montant rémunération ▼ 7130 Minimum Indemn. lég FIN v. due

Sinon: Variables de paie ▼ 2116 Maximum exonération FIN é ruptu

Exemple :

Salaires	Bases de cotisation	Cotisations	Retenues	Primes Non Imposables	Commentaires	Diagnostic	Perf. bulletin
Code	Libellé	Base	Taux	Coefficient	Montant		
0002	Salaire mensuel	151,67			1 554,58		
0068	DSN Quotité catégorie salarié						
37Y8	Nb de jours calendaires à saisir						
7128	Rémunération Brute N-1				18 654,96		
7130	Minimum Indemn. légale ou conv. due				555 555,00		
7132	Ind. de rupture conventionnelle				1 000 000,00		
7134	Exonération fiscale				555 555,00		
7136	RC Base CSG/CRDS				1 000 000,00		
7144	Base forfait social RC						

Ainsi, lorsque le montant de l'indemnité légale (R7130) est supérieur à 6 PASS, c'est bien son montant qui sert de limite.

7. ANNEXES

7.1. Articles utiles

Vous retrouvez ici les KBs qui nous semblent utiles en cette période :

[KB0036927](#) - DSN Link : Déclaration du solde de la taxe d'apprentissage

[KB0036912](#) - Cegid Production Sociale : DSN - Temps partiel thérapeutique : communication net-entreprises

[KB0036839](#) - DSN Link : Version 3.80 - Mars 2023

[KB0035197](#) - Cegid HR Sprint - Gestion du Bonus-Malus

[KB0034704](#) - Cegid Production Sociale : Comment fusionner deux coffres-forts dans une même société ?

[KB0034702](#) - Cegid Production Sociale : Comment gérer la signature électronique dans la Dématérialisation RH ?

[KB0034545](#) - Cegid production Sociale : Replay Web Assistance - La Gestion des IJSS

[KB0033099](#) - Cegid production sociale : DSN - Comment gérer le nouveau signalement FCTU ?

[KB0032395](#) - Régularisation des cotisations MSA

[KB0032394](#) - Régularisation des cotisations URSSAF

[KB0032393](#) - Régularisation des cotisations OC

[KB0032385](#) - Régularisation des cotisations AGIRC-ARCCO

[KB0031555](#) - Cegid Production Sociale : Comment régulariser en DSN un trop versé pour la DGFIP ?

7.2. Articles des plans de paie précédents

Plan de paie du 15 mai 2023 : [KB037219](#)

Plan de paie du 5 mai 2023 : [KB0037174](#)

Plan de paie du 17 avril 2023 : [KB0037046](#)

Plan de paie du 16 mars 2023 : [KB0036858](#)

Plan de paie du 16 février 2023 : [KB0036403](#)

Plan de paie du 16 janvier 2023 : [KB0036106](#)

Plan de paie du 6 janvier 2023 : [KB0036054](#)

Plan de paie du 15 décembre 2022 : [KB0035926](#)

Plan de paie du 16 novembre 2022 : [KB0035721](#)

Plan de paie du 17 octobre 2022 : [KB0035522](#)

Plan de paie du 16 septembre 2022 : [KB0035310](#)

Plan de paie du 22 août 2022 : [KB0035137](#)

Plan de paie du 18 juillet 2022 : [KB0034775](#)

Plan de paie du 16 juin 2022 : [KB0034573](#)

7.3. Liens utiles

<https://boss.gouv.fr/portail/accueil.html>

[Dates d'échéance de vos DSNs](#)

<https://www.net-entreprises.fr/precisions-sur-la-declaration-du-temps-partiel-therapeutique-tpt-en-dsn/>

<https://www.urssaf.fr/portail/home/actualites/toute-lactualite-employeur/declaration-solde-taxe-apprentis.html>

<https://www.net-entreprises.fr/dsn-temps-partiel-therapeutiques-en-dsn-pour-le-regime-general-dsij-tpt-obligatoires-jusqua-septembre-2023/>